



Contrat de compte bancaire modifié sans préavis

Par **jeanpaul**, le **13/07/2015** à **16:08**

Bonjour , j'ai une question concernant le compte bancaire . Je touche le RSA socle qui est de 450 euros , je n'ai jamais eu d'incident bancaire grave et le mois dernier ma banque a changé les closes de mon contrat sans m'en informer . elle a tout d'abord commencé il y a quelques mois en me supprimant ma réserve de crédit à la consommation de 2000 euros qui pourtant se trouve dans mon contrat . à l'époque j'ai pas tiqué j'ai laissé courir . mais la semaine dernière elle a supprimé mon autorisation de découvert de 500 euros sous prétexte d'une "obscur" loi Lagarde qui n'autoriserait pas un emprunt supérieur à ses revenus . Je vous laisse imaginer les conséquences d'une telle décision **brutale** sur quelqu'un qui a comme moi a peu de ressources . Je le redis je n'ai jamais eu d'incidents graves . J'aimerais savoir si tout ça est bien légal sachant que la réserve de crédit et le découvert sont inscrits "noir sur blanc" dans mon contrat et que mon contrat a été contracté il y a des années bien avant l'arrivée de Mme Lagarde au gouvernement . J'ai rendez-vous jeudi , j'espère que d'ici là quelqu'un m'aura éclairé . Merci

Par **moisse**, le **13/07/2015** à **17:50**

Bonjour,
[citation]d'une "obscur" loi Lagarde [/citation]
La loi LAGARDE n'est en rien obscure et s'applique à tout le monde, votre banque et vous compris.
Pour toute convention dont le montant est compris entre 200 et 75000 euros.
Je vous invite donc à la consulter.
[citation]n'autoriserait pas un emprunt supérieur à ses revenus [/citation]
Ce n'est pas le montant qui est plafonné par les revenus, mais la capacité de remboursement.
Ceci pour éviter les surendettements.
[citation] je n'ai jamais eu d'incident bancaire grave [/citation]
A

l'appréciation du lecteur.

Par **jeanpaul**, le **14/07/2015** à **23:06**

Je crois que tu n'as pas bien compris Moisse en tout cas ta réponse ne m'a absolument pas fait avancer . d'après toi la banque a eu raison (si j'ai bien suivi) . Un gars qui est au RSA c'est un coup à le foutre à la rue . tu ne peux plus payer le loyer , tu ne peux plus payer les factures , tu ne peux plus te nourrir . merci de ne répondre que si ça fait avancer le smilblik . la loi Lagarde les seuls infos que j'ai dessus c'est wiki , c'est un peu léger pour un cas sérieux comme ça d'ou mon post ici

Par **moisse**, le **15/07/2015** à **08:45**

Bonjour,
[citation] Un gars qui est au RSA c'est un coup à le foutre à la rue . tu ne peux plus payer le loyer , tu ne peux plus payer les factures , tu ne peux plus te nourrir . merci de ne répondre que si ça fait avancer le smilblik .[/citation]
Et tu comptes sur la banque pour te prendre en charge ?
On ne peut pas reprocher aux banques de faciliter le surendettement et en même temps de restreindre les crédits.
Si tu ne peux pas comprendre cela, effectivement mes réponses ne vont pas te faire avancer.

Par **jodelariege**, le **15/07/2015** à **12:34**

bonjour votre contrat avec la banque a été signé il y a des années ,sans doute aviez vous plus de revenus que maintenant car avoir un découvert supérieur à vos revenus ce n'est pas commun;il me semble que la banque donne un découvert d'un tiers de ses revenus...